

L'aménagement du territoire vu par les Cahiers protestants

Autor(en): **Gampert, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **65 (1970)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Renaissance des villages et vallées

Notre section appuie naturellement l'intervention de la Ligue suisse du patrimoine national en faveur des villages particulièrement intéressants de Corippo (val Verzasca) et Meride (Mendrisiotto), où les plans d'ensemble actuellement en cours doivent jeter les bases d'une renaissance des localités rurales menacées de mort lente. Il y a lieu d'espérer que ces réalisations serviront de modèles et auront une force de rayonnement favorable à d'autres régions. La section tessinoise s'occupe très activement de l'avenir du val Bavone, du val

Onsernone et du val Verzasca, et tirera bientôt les conclusions de cette triple étude.

Elle a connu, au cours de ses 62 ans d'existence, des succès dignes d'attention, mais aussi de douloureuses déconvenues. Elle doit à ses 1450 membres, à ses amis ligueurs de tout le pays, et surtout à la communauté, de lutter sans relâche pour sauvegarder, à l'intention des générations à venir, un patrimoine naturel et culturel d'une valeur irremplaçable.

E. Bernasconi

(Trad. résumée de C.-P. B.)

L'aménagement du territoire vu par les Cahiers protestants

Les *Cahiers protestants* ont consacré l'année dernière un de leurs fascicules à l'aménagement du territoire. En prenant cette initiative, ils ont apporté une nouvelle preuve que cette question n'intéresse pas seulement les spécialistes et les autorités, mais qu'elle nous concerne tous dans notre démocratie, où les citoyens sont appelés à se prononcer sur les problèmes d'intérêt national, cantonal et communal, tels que la lutte contre la pollution des eaux et de l'air, la protection des monuments et des sites, les remaniements parcellaires, les équipements touristiques, les implantations industrielles et la mécanisation de l'agriculture.

Pour cette étude (200 pages environ d'un petit format), il a été fait appel à une vingtaine de personnes compétentes de nos cantons romands, plus un Bernois et un Saint-Gallois, soit des géographes, des architectes, des juristes, des ingénieurs ruraux, un hydrologue, un économiste, une sociologue et, bien entendu, aussi à un pasteur.

L'aménagement du territoire a pris ces dernières années une grande importance et pose des problèmes souvent difficiles à résoudre du fait de notre attachement au fédéralisme. Lorsque MM. Bridel et Rollier affirment dans l'éditorial qu'il faudrait revoir le problème de la formation des régions et faire sauter le cadre (souvent périmé) des limites des communes, des cantons, des districts, voire des États, et favoriser encore plus l'éclosion de groupements de communes, ils n'ignorent pas qu'ils rencontreront une forte opposition, car l'idée d'aménagement du territoire est encore en Suisse associée à celle d'activité communale. Mais on ne peut, même dans notre pays, fermer les yeux sur le bouleversement des structures professionnelles provoqué par les progrès techniques et ses conséquences sur la répartition de la population et l'exploitation du sol.

Les problèmes sont clairement définis; l'architecte de l'État de Vaud, M. J.-P. Vouga, met en garde contre l'accusation de technocratie dans une invitation à la collaboration à tous les niveaux de la hiérarchie. La lutte contre la pollution de l'eau nécessite un effort des collectivités publiques, qui doit être soutenu par un effort correspondant des particuliers. La faune et la flore de notre pays sont menacées, mais, nous déclarent deux zoologues, le développement de la technique

et la conservation de la nature sont des buts parfaitement conciliables. Un architecte-urbaniste fribourgeois reconnaît la tâche d'information et de recherche assumée par de nombreux organismes publics et privés, tels que le Heimatschutz, la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Commission fédérale des monuments historiques, Civitas nostra, et, sur un plan plus étendu, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. La spéculation immobilière et l'explosion démographique des villes menacent notre agriculture. L'industrie, par la consommation accrue de l'eau, du gaz souterrain et du pétrole entraîne d'importants changements surtout dans les pays en voie de développement. L'apport de l'énergie nucléaire, bien qu'encore relativement modeste par rapport à l'électricité, est appelé à jouer un rôle, qui n'est pas négligeable. Enfin l'équipement socio-culturel (cinémas, théâtres, etc.) ainsi que le tourisme occupent aussi une place importante dans l'aménagement du pays.

Après avoir passé en revue les domaines concernés, les auteurs de cette étude procèdent à un essai de synthèse. L'accroissement rapide des centres urbains pose le problème du rôle qui leur est dévolu. Une des conséquences est la concentration des services divers (les supermarchés par exemple). Un aménagement équilibré ne pourra être réalisé que lorsque les problèmes fonciers auront été examinés à fond. Il faut pour cela dresser dans chaque canton un plan des terrains réservés avant tout à la collectivité (par exemple les crêtes du Jura et certaines zones de grève des lacs de Bienne et Neuchâtel frappées d'interdiction de construire) et procéder à des remaniements parcellaires sans recourir à la nationalisation du sol. Dans l'étude sur l'évolution du droit foncier, un notaire neuchâtelois déclare que « l'aménagement du territoire ne portera atteinte ni au contenu traditionnel de la propriété foncière, ni à la liberté du marché du sol ». Il veillera tout au plus à ce que l'un et l'autre respectent les limites à l'intérieur desquelles ils peuvent se manifester sans nuire à la collectivité.

Le cahier no 5-6 des Cahiers protestants apporte sous une forme condensée et riche en enseignements une contribution utile à l'examen des problèmes posés par l'aménagement du territoire.

Frédéric Gampert